

JH/MB

OBJET

Acquisition d'une
licence IV

N° D_52_2025 (Service commerce)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

.....

DATE
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la proposition faite par la ville de Montereau à Monsieur MAJIDLI, que ce dernier a accepté par courrier en date du 22 janvier 2025, de céder à la commune sa licence IV

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la commune, celle-ci pourrait être transférée en dehors de Montereau à l'initiative du cédant, au profit d'un autre territoire du département.

Considérant l'intérêt et l'opportunité pour la ville de Montereau de conserver cette licence sur la commune en faisant l'acquisition afin de contribuer à l'activité économique et commerciale sur le territoire et participer à la dynamique insufflée notamment dans le cadre d'action Cœur de Ville.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 27 mars 2025.

....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la licence IV cédée par Monsieur MAJIDLI, au prix de 12 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.
- **DE DESIGNER** maître ARTIS notaire, pour la rédaction de l'acte de cession / translation de la licence IV, afin de régulariser tous les actes nécessaires à cet effet et procéder à leur formalisation
- **DE PRÉCISER** que la ville de Montereau prendra en charge les frais et honoraires supportées dans le cadre de cette transaction



Pour extrait conforme,
Le Maire,
James CHERON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "James CHERON".